



Le déconfinement de A à Z

conformément aux instructions nationales

VERSION DU 2 JUIN 2020

● Municipal ● Communautaire ● Régional ● National

Application « Stop Covid »

Installation proposée depuis le 2 juin.

Attestation dérogatoire

Inutile même pour les déplacements > à 100 km du domicile depuis le 2 juin.

Accueil mairie

Accueil physique tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h. Accueil téléphonique toute la journée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf mardi après-midi).

Accueil périscolaire

Assuré par Familles Rurales sur les deux sites du bourg et de Lilia.

Accueil de loisirs du mercredi

Assuré. Capacités d'accueil limitées et public priorisé.

Accueil « Vie associative »

Ouvert.

Activités nautiques et de plaisance

Autorisées sous conditions.

Bars et cafés

Ouverts depuis le 2 juin.

CCAS

Sur rendez-vous le matin. Accueil par mail à ccas@plouguerneau.bzh

Cérémonies religieuses

Autorisées.

Chantiers municipaux

Redémarrés.

Cimetières

Ouverts avec respect des gestes barrières.

Collèges publics

Ouverts depuis le 2 juin.

Commerces

Ouverts avec respect des gestes barrières.

Compétitions sportives

Suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Cuisine centrale

Poursuite de l'activité : cantine et portage à domicile.

Espace culturel Armorica

Fermé jusqu'à nouvel ordre. Procédure de remboursement des billets sur le site web espace-armorica.fr

Eau et assainissement

Ouvert. En cas d'urgence : 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

Déplacements

> 100 km du domicile
Autorisés.

Déchetterie

Ouverte aux jours et horaires habituels.

Écoles du Petit Prince & école du Phare

Ouvertes conformément au protocole sanitaire.

Écoles Saint Joseph & Sainte Thérèse

Ouvertes conformément au protocole sanitaire.

École Diwan

Fermée.

Ehpad des Abers

Visites des familles possibles sur rendez-vous.

Fêtes et animations publiques

Annulées.

Frelons asiatiques

Campagne relancée. Référent au 02 98 04 71 06.

Hôtel de communauté du Pays des abers (CCPA)

Ouvert au public depuis le 2 juin.

Inhumations

Possibles.

Lieux de culte

Ouverts.

Locations de salles et prêts de matériels

Suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Marché hebdomadaire

Fonctionnement normal avec respect des gestes barrières.

Maison de l'Emploi

Ouvert au public depuis le 2 juin : accueil physique tous les matins du lundi au vendredi sur rendez-vous. Accueil téléphonique tous les après-midis.

Mariages

Célébration des mariages programmés. Dans la limite de 24 personnes.

Médiathèque

Ouverte à partir du 16 juin.

Multi-accueil

Ouvert depuis le 11 mai. Capacités d'accueil limitées.

Ordures ménagères

Fonctionne normalement.

Office de tourisme

Bureau ouvert.

Installations extérieures et aires de jeux

Ouverts avec le respect des gestes barrières.

Plages

Accès à toutes les plages autorisé avec respect des consignes sanitaires.

Pratiques sportives individuelles et collective de plein air

Autorisées. Limitées à 10 personnes pour les activités collectives.

Pratiques sportives en lieux couverts et/collectives

Non autorisées jusqu'à nouvel ordre.

Rassemblements publics

Autorisés. Dans la limite de 10 personnes maximum.

Restaurants

Ouverts depuis le 2 juin.

Sentiers côtiers

Autorisés.

Taxis

Autorisés avec respect des gestes barrières.

Transports scolaires et collectifs

Autorisés. Port du masque obligatoire.

Urbanisme

Contact par mail à urbanisme@plouguerneau.bzh ou par téléphone au 02 98 04 71 06. Dépôt des dossiers par courrier ou directement dans la boîte à l'accueil de la mairie.

Zone déconfinement

Vert jusqu'à nouvel ordre.